



SAV.10

47 892 habitants

235 km<sup>2</sup>

83 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
DROUETTE

La Drouette prend sa source en forêt de Rambouillet et rejoint l'Eure à l'amont de Nogent-le-Roi.

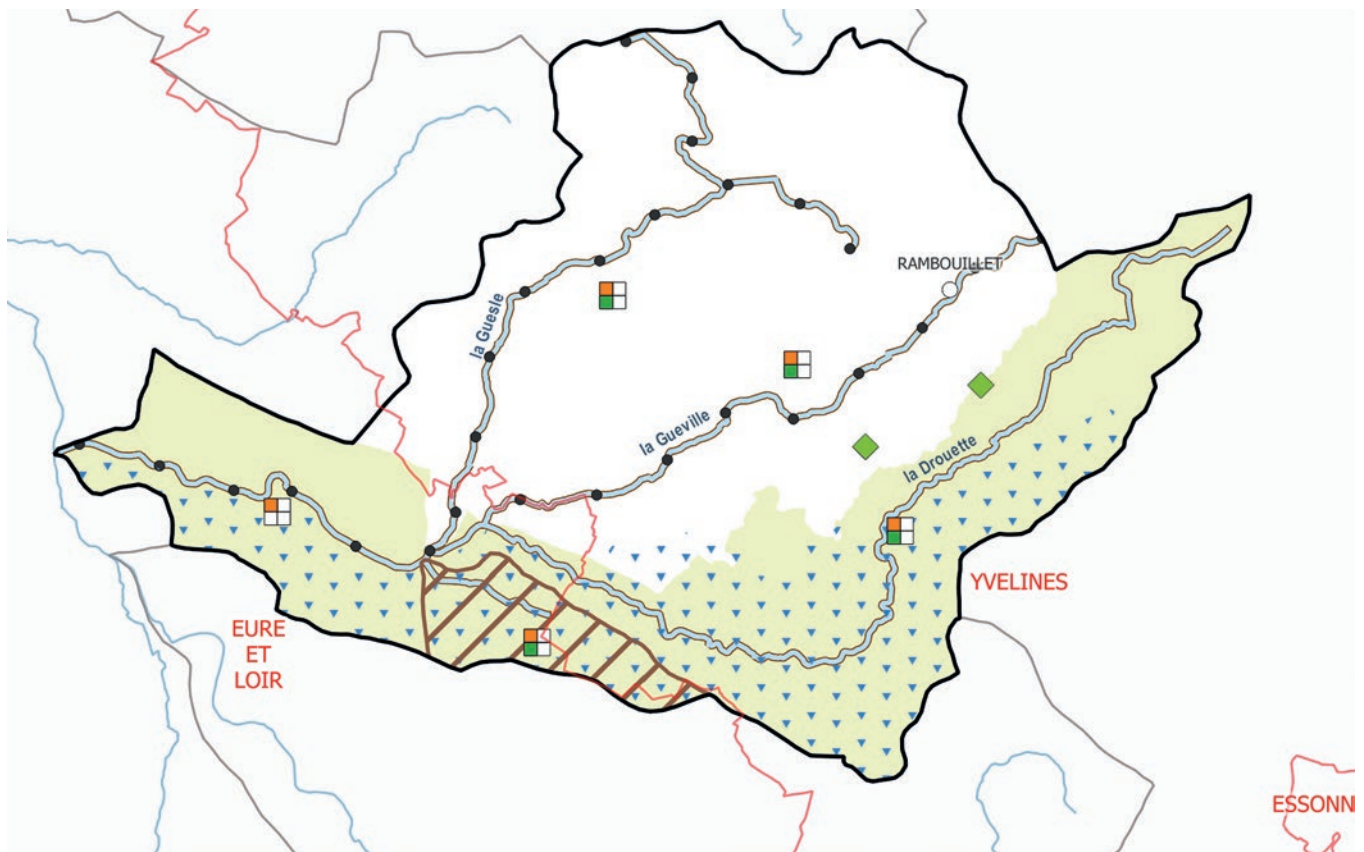
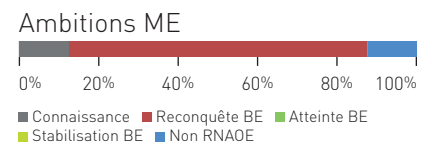
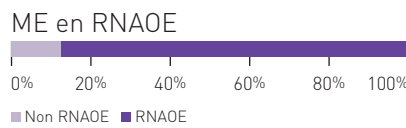
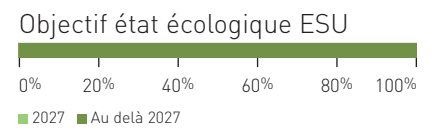
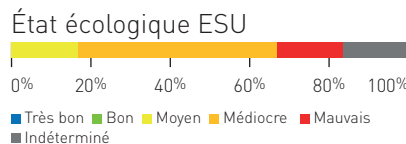
Cette unité hydrographique est caractérisée par une forte proportion de surface boisée (près de la moitié de son territoire), une agriculture de type grandes cultures et une pression urbaine relativement importante sur l'amont (agglomération de Rambouillet).

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 1 masse d'eau est en état moyen, 3 en état médiocre, 1 en mauvais état et 1 masse d'eau est en état indéterminé. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, le phosphore, les paramètres liés à l'oxygène et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, de toutes ces masses d'eau est bon.

Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG211 (craie altérée du Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

La masse d'eau FRGG092 (calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	6
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	2



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
DROUETTE**
**SAV.10**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	14				
ASS0502	Equipped d'une STEP Hors Directive ERU	43				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	14				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	57				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	43				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	14				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	14				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	29				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	71				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	29				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	29				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	86				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	57				
MIA0401	Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	14				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	14				